

Ces ex-décharges fourniront l'énergie de demain

L'ancienne décharge de Cornillé va devenir une centrale photovoltaïque. Le terrain inutilisé peut accueillir des panneaux solaires, permettant de fournir de l'électricité aux deux entreprises du secteur.

Non loin de Vitré, l'ancienne décharge de Cornillé va accueillir prochainement une centrale photovoltaïque. Le terrain d'environ 4 hectares, situé dans la zone d'activité de Bois Cornillé n'est plus utilisé depuis plus de vingt ans. « L'ancienne décharge a été inertée il y a plusieurs années déjà », explique André Bouthemy, le maire de cette commune de 996 habitants.

Ce projet de reconversion est porté par Energ'IV, la filiale énergies renouvelables du Syndicat départemental d'énergie (SDE 35). « C'est une friche qui est inexploitable pour construire quoi que ce soit d'autre », indique Isabelle Dussous, la présidente de S3T'ec, syndicat de traitement des déchets, propriétaire du foncier.

capacités photovoltaïques du département de 7,4 % selon les chiffres du SDE 35. D'après les prévisions, la centrale de Cornillé disposera d'une puissance de 3,6 MWc et d'une production annuelle d'électricité de 4,1 GWh, soit 886 équivalent-foyer.

La centrale de Cornillé, avec ses 6 315 panneaux, représente un investissement d'environ 3 millions d'euros.

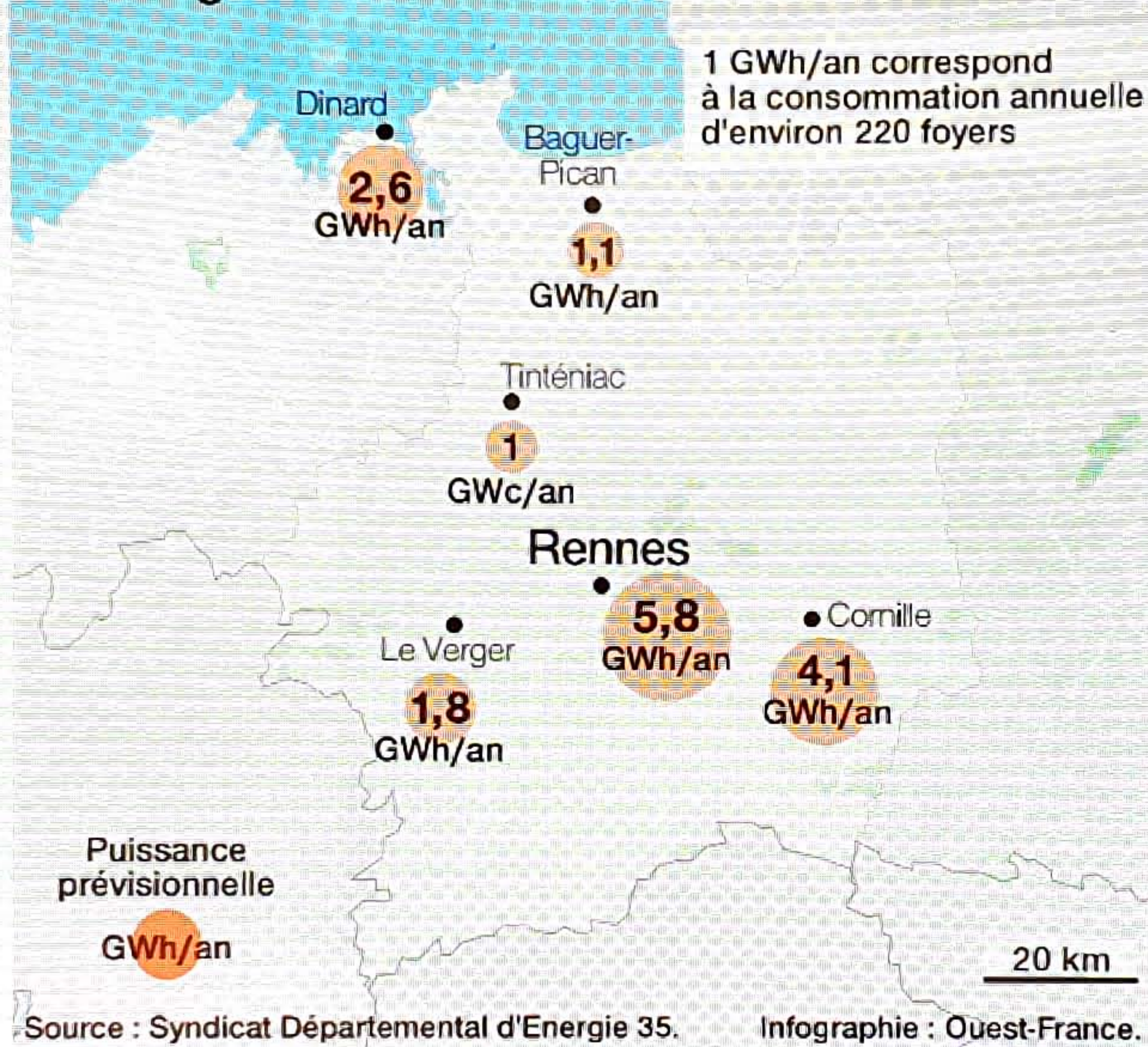
De l'électricité pour deux entreprises

« L'électricité produite pourra être consommée en direct, sans être stockée. Elle sera revendue aux deux entreprises de la zone : la SAVE et la SAS Cornillé », explique Isabelle Dussous. La SAVE est une unité de valorisation énergétique, filiale du groupe Agromousquetaires, et la SAS Cornillé traite des produits d'origine bovine issus des abattoirs et des ateliers de découpe.

« Le permis de construire de la centrale a été déposé par Brete Sun en juin », ajoute la présidente de S3T'ec. Une enquête publique a débuté hier et sera en vigueur jusqu'au 5 avril.

« La commune ne peut y trouver que des avantages », estime André Bouthemy, d'autant que cette centrale représente une nouvelle source de revenus. « À l'installation d'une unité de production d'électricité, nous touchons des taxes. Nous sommes une commune avec un budget réduit, toute nouvelle source est

Six projets de reconversion d'anciennes décharges en centrales solaires



1 GWh/an correspond à la consommation annuelle d'environ 220 foyers

bienvenue.»

La mairie a déjà rendu un certificat d'urbanisme opérationnel favorable au projet. « Cela ne consomme pas de terre agricole et participe au verdissement de la production d'électricité », ajoute l'édile. L'agglomération soutient également le projet « au travers de son Plan climat air éner-

gie territorial (PCAET) », précisait Vitré communauté en novembre.

Les chantiers des six centrales du département devraient être lancés début 2025 pour une mise en service fin 2025-début 2026.

Marie SASIN.

Des panneaux solaires près du centre aéré



La centrale solaire d'Energ'IV, située à Guignen, a été inaugurée le jeudi 17 juin 2021. PHOTO: ENERG'IV

D'anciens terrains pollués devraient être convertis en centrales photovoltaïques productrices d'énergies renouvelables.

Au total, deux installations de stockage de déchets non dangereux devraient voir le jour à l'entrée sud de la commune Le Verger (au nord-ouest de Rennes), dans la zone de l'ancienne carrière, et Rennes Hautes Gayeulles, à côté du centre aéré Dominique Savio, ont été identifiées. Une ambition possible grâce à la société de projet, Berti Sun ISDND, créée par Energ'IV - émanant du Syndicat départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35).

« Sur ces deux sites, il y a entre quatre et six mètres de déchets sous la surface avec un mètre de terre au-dessus du massif de déchets. Ils peuvent tout de même servir à abriter des centrales solaires », assure Loïc Mahot, chargé de développement de projets photovoltaïques chez Energ'IV.

Si les fosses contenant les déchets ont toutes été fermées, ces deux sites continuent à être exploités. « Ils seront contrôlés pendant une vingtaine d'années par la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour le traitement des effluents avant que le dernier casier puisse être considéré comme inerte ».

Aux Hautes Gayeulles, 5,8 GWh d'électricité devraient être produits par an, soit 8 800 panneaux installés, pour fournir de l'électricité à 1 200 logements rennais. Le site de Le Verger, lui, moins imposant avec 2 600 panneaux installés et 1,8 GWh d'électricité produits chaque année, soit 350 foyers.

Une enquête publique, est ouverte jusqu'au 25 mars sur le site de Le Verger. Le 27 février, c'était au tour de la capitale bretonne de se mettre au diapason en ouvrant son enquête publique. Elle doit se terminer le 29 mars. Hugo COEFF.

« Il reste encore quelques étapes avant l'aboutissement du projet »

L'ancienne décharge de Tinténac, qui n'est plus exploitée depuis la fin des années 1990, fait partie des sites retenus. « Aujourd'hui, il s'agit d'un espace qui n'est pas consommé, plus consommable, pas construit et pas exploitable pour l'agriculture », précise le syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères, Valcobreizh, qui co-gère le projet. Les toutes premières discussions ont eu lieu en 2017. Six ans plus tard, après autorisation des services de l'État, mise en commun de l'outil et des moyens à l'échelle des projets du département, ainsi que « la réalisation des études environnementales et d'impact sur la faune et la flore » l'autorisation a été signée en mairie en octobre.

3 800 m² de panneaux pour 1GWc par an

Une formalité simplifiée pour le site de Tinténac. Car si celui-ci compte une surface de 19 000 m², les panneaux solaires devraient s'étaler seulement sur 3 800 m². Soit moins d'un hectare. L'épargnant ainsi de l'obligation réglementaire d'obtenir un permis de construire. À terme, la puissance prévisionnelle du site est estimée à 0,8 MWc et la « production annuelle d'électricité à 1 Gwc », indique le SDE. Soit l'énergie nécessaire pour alimenter environ 220 foyers.

Mais avant « sa mise en service potentielle estimée au 1^{er} semestre 2026, rappelle Valcobreizh, il reste encore quelques étapes avant l'aboutissement du projet ». A Loïc Mahot, chargé de développement et projet photovoltaïques chez Energ'IV, d'abonder : « Niveau calendrier, les travaux seront réalisés courant 2025, si tout se déroule comme prévu. » Avec quelques étapes, comme l'établissement « des contrats de valorisation de l'énergie ou les



Le champ solaire se trouvera derrière le bâtiment du Smitcom Valcobreizh. Les travaux seront réalisés courant 2025. PHOTO: VALCOBREIZH

appels d'offres nationaux de la Commission de régulation de l'énergie, le financement bancaire, la préparation des marchés de travaux et l'éventuel phasage pour assurer les six chantiers... »

Un financement participatif sera d'ailleurs proposé aux habitants par Brete Sun. Le collectif les Survoltés à Tinténac est partie prenante du projet. Le président du Smitcom, Ronan Salaün, souhaite « une forte mobilisation citoyenne animée par les collectivités, en lien avec les élus ». Pour lui, l'objectif d'une telle implantation est multiple. Il veut « générer une utilité environnementale, contribuer à l'indépendance énergétique de la Bretagne, produire de l'énergie verte. Et montrer que la collectivité est exemplaire et porteuse de pro-

grès ».

Il est aussi important pour les élus du Smitcom « d'avoir un projet réversible sur le long terme ». Et de préciser : « Si on peut faire quelque chose de ces terres dans un avenir lointain, qu'on ne se ferme pas de porte. » À noter que plus aucune décharge ne se situe sur le territoire de Valcobreizh. Les ordures ménagères sont incinérées à Taden (Côtes-d'Armor) et produisent de l'énergie. « Plus rien n'est enfoui. »

Bager-Pican et Dinar concernés

Dans le département, les communes de Dinar, Bager-Pican, Rennes, Cornillé et Le Verger sont concernées par des projets similaires. À Bager-Pican, le site d'1,7 hectare se situe au

lieu-dit La-Janaie. « Notre EPCI a été interpellé en 2019 par le SDE 35 », indique Soazig Forveille, responsable du pôle aménagement et développement de la communauté de communes du pays de Dol et de la baie du Mont Saint-Michel. La déclaration préalable au projet a été obtenue en décembre. Côté mobilisation citoyenne, dans le secteur, c'est l'association Dol'Watt qui s'investit.

Les panneaux photovoltaïques de Bager-Pican devraient fournir une puissance de 0,9 MWc pour une production annuelle estimée à 1,1 GWh/an.

« Le site de Dinar reste en attente du décret littoral pour pouvoir instruire le permis de construire », annonce le SDE.

Narjisse EL GOURARI.